



A la population des villages de Dommartin, Montaubion-Chardonney et Naz

Projet de nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom SA dans le Temple de Dommartin

1. Bref historique

A la suite de l'enquête publique du 22.02 au 22.03.2020 relative au projet cité en titre, la Commune de Montilliez a réceptionné une dizaine de courriers d'oppositions et remarques, regroupant plusieurs centaines de signatures.

Le Canton de Vaud a suspendu toute autorisation pour de nouvelles antennes 5G à la suite du dépôt d'un moratoire. Après une période de tests de méthodes et de mesures sur le terrain, le rapport d'évaluation conclut au respect des diverses normes fédérales. S'ensuit la levée du gel des autorisations par le Conseil d'Etat le 20.05.2021.

2. Aspect légal

Pour rappel, l'installation d'antennes de téléphonie mobile est soumise à des règles fédérales strictes (notamment l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) et à la procédure de permis de construire qui s'effectue au niveau communal, puis cantonal, dans le respect des normes fédérales.

Les communes ne sont compétentes que de manière pour ainsi dire marginale en fin de processus, notamment pour vérifier que le projet de construction est conforme aux dispositions légales, au plan d'affectation et au règlement des constructions. Les Municipalités s'assurent aussi que les autorisations cantonales et fédérales préalables nécessaires ont bien été délivrées.



Dans le cas de l'antenne prévue à Dommartin, l'ensemble des services cantonaux devant se prononcer sur cette demande ont délivré, le 6 octobre dernier, toutes les autorisations nécessaires. Moyennant quelques exigences spécifiques, ils ont donc validé le projet respectant pleinement les prescriptions légales en ce qui concerne aussi bien les rayons non-ionisants que la protection des monuments historiques. Les Municipalités sont liées par ces décisions d'instances supérieures et ne sont pas habilitées à refuser un permis de construire pour des motifs ne relevant pas de leur compétence.

3. Situation et besoins actuels

Un constat s'impose aujourd'hui : rares sont nos habitants qui ne possèdent pas de téléphone portable ou ne s'en servent pas pour accéder à des services via Internet, ou parfois tenter d'y accéder, eu égard au fait que certaines zones de notre région sont actuellement encore mal couvertes. Les services publics et professionnels doivent pouvoir accéder à des données et prestations spécifiques garantissant des services liés à la santé, aux personnes, au développement du télétravail, sans oublier les entreprises de demain qui seront dépendantes des nouvelles technologies.

Actuellement 1555 communes suisses disposent au moins d'une antenne 5G sur leur territoire, soit près de trois sur quatre (72 %).

4. Démarche des autorités communales

En regard des nombreuses oppositions reçues, les Municipalités de Jorat-Menthue et de Montilliez se sont rencontrées et se sont montrées très sensibles aux soucis des opposants, notamment sanitaires (exposition aux ondes pouvant altérer la santé, rayonnement non ionisant). Dès lors, elles ont décidé d'adresser la présente information aux habitants de Dommartin, Montaubion-Chardonney et Naz, villages situés dans le rayon de 1041,10 mètres de l'implantation projetée – distance maximale pour former opposition - afin d'informer les citoyens concernés.

5. Décision municipale

Conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et des règlements en vigueur, les deux Municipalités décident d'aller de l'avant et délivrent le permis de construire à Swisscom le 29.11.2021. Cette décision n'est pas prise de manière arbitraire et répond à un réel besoin de la majorité de nos citoyens.

La Municipalité de Montilliez restera particulièrement attentive à ce que les exigences fixées dans les autorisations accordées soient pleinement respectées.

Les opposants à ce projet se sont vu notifier, par la commune de Montilliez, la levée de leur opposition ; ils disposent d'un droit de recours.

* * *

Nous espérons ainsi avoir pu informer en toute transparence les habitants des villages concernés par ce projet.

Avec nos cordiaux messages.

Au nom des Municipalités de Montilliez et Jorat-Menthue